

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00526

**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : CONSTITUTIONS,
AJUSTEMENTS ET REPRISES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 75
Nombre de pouvoirs : 26
Nombre de voix : 101

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Lionel BOUCHER, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Germain COLLOMBET,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL,
M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON,
M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE,
M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,

RECU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221208-D20220052610

Date de mise en ligne : 21 décembre 2022

M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN,
Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Laura CINIÉRI donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Audrey BERTHEAS, M. Patrick BOUCHET, M. Christophe CHALAND,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE,
M. Philippe DENIS, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Christian JOUVE,
M. Claude LIOGIER, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Marc TARDIEU, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : CONSTITUTIONS, AJUSTEMENTS ET REPRISES

I- Provisions pour créances douteuses

Les provisions pour créances douteuses sont constituées à hauteur de 197 690 €. Elles concernent des risques d'impayés sur les loyers des bâtiments économiques.

II- Dettes - Produits complexes - Réajustement de la provision pour risque

Par délibération en date du 10/12/2014, Saint-Etienne Métropole a défini la méthode de constitution des provisions pour risque sur les emprunts et produits complexes, conformément à l'avis n°2012-04 du 3 juillet 2012 rendu par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP).

Il appartient à Saint-Etienne Métropole de réviser chaque année les montants de ces provisions en fonction de l'évolution des taux de marché.

Modalité de calcul des provisions

la méthode de calcul des provisions consiste à appliquer à toutes les échéances à venir le différentiel entre le taux structuré et un taux de référence :

- pour le taux de référence : il s'agit du taux fixe pratiqué à la date de souscription du contrat,
- pour le calcul du taux structuré : il s'agit des taux anticipés avec prise en compte de la volatilité.

La provision à constituer concerne 2 produits complexes indexés sur EUR/CHF dont l'encours total au 31/12/2021 est de 11 294 792 €.

Le tableau ci-après détaille l'évaluation financière du risque au 31/12/2021 à provisionner en 2022 :

	N°	Prêteur	Charte Gissler	Risque	Année du contrat	Taux de référence	Maturité	Encours au 31/12/2021	Provision 2022
swaps	41	Natixis	6F	Change EUR/CHF	23/02/05	4,13%	01/01/35	4 416 667 €	9 892 541 €
	58	Natixis	6F	Change EUR/CHF	25/02/05	4,17%	01/01/37	6 878 125 €	18 148 324 €
TOTAL								11 294 792 €	28 040 865 €

La provision totale à constituer s'élèverait ainsi à 28 040 865 €.

A ce jour, celle-ci est de 25 593 370 € et se décompose en une provision non budgétaire à hauteur de 8 544 521 € et une provision budgétaire de 17 048 849 €.

La provision budgétaire doit être réajustée à la hausse pour un montant 2 447 495 € correspondant à l'écart entre 25 593 370 € et 28 040 865 € (dépense au débit du compte 6865).

Le dispositif mis en place pour les emprunts souscrits avant le 01/01/2014 permet de neutraliser au compte de résultat l'impact de cette provision supplémentaire (recette au crédit du compte 77682).

Au 31 décembre 2022, la provision budgétaire sera de 19 496 344 € et la provision non budgétaire reste de 8 544 521 €.

* Les produits complexes appartiennent aux catégories supérieures à C ou 3 dans la grille de cotation des emprunts structurés de la charte Gissler.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise, pour 2022, la constitution de la provision semi-budgétaire pour créances douteuses à hauteur de 197 690 € par le débit du compte 6817, chapitre 68 du budget principal de l'exercice 2022,**
- **autorise, pour 2022, le réajustement de la provision pour risque sur les produits complexes à un montant de 28 040 865 € qui consiste à effectuer un complément de la provision budgétaire pour 2 447 495 € :**
 - **la dépense correspondante de 2 447 495 € sera imputée au chapitre 68, compte 6865 du budget principal de l'exercice 2022,**
 - **la recette liée à la neutralisation sera imputée au chapitre 77, compte 77682 du budget principal de l'exercice 2022 pour le même montant.**

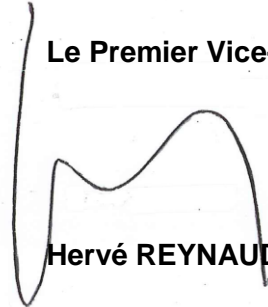
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, featuring a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a large, rounded arch on the right.

Hervé REYNAUD